

ARRÊTÉ N° 2026-015-AP
PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
A M. DANIEL GABLIN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Vieux-Boucau,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants,
VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,

CONSIDERANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux conseillers municipaux,
CONSIDERANT la nécessité d'assurer la bonne administration des affaires communales,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

A compter du 14 avril 2026, M. Daniel GABLIN, conseiller municipal, reçoit délégation de fonction pour intervenir dans les domaines suivants : **patrimoine communal, espaces publics, voirie et réseaux divers, travaux.**

ARTICLE 2 :

Dans le cadre de cette délégation, M. Daniel GABLIN est chargé notamment de :

- **Etude et suivi des travaux liés aux grands projets engagés sur les bâtiments communaux et les espaces publics**
- **Patrimoine communal, espaces publics, voirie :**
 - Bâtiments communaux : travaux d'aménagement et d'entretien ;
 - Etablissements Recevant du Public : commission de sécurité, délivrance des avis, suivi travaux pour les bâtiments communaux (dossier visite ERP, arrêté portant autorisation ouverture, représentation commission d'arrondissement, avis commission de sécurité ...)
 - Autorisations de passage ou d'intervention sur le domaine communal pour réalisation de travaux : autorisation intervention domaine privé communal, permission de voirie, autorisations diverses ...
 - Voirie : travaux d'aménagement et d'entretien des voies restant de la responsabilité de la commune, relations avec les autres gestionnaires de voirie (Conseil Départemental des Landes, Communauté de Communes MACS, ...) ;
- **Réseaux divers (secs et humides) :** étude, gestion et autorisation d'occupation du domaine public, rénovation - extension du réseau ;

ARTICLE 3 :

La signature de M. Daniel GABLIN pourra être apposée sur tous actes, correspondances et documents relatifs aux affaires relevant de la présente délégation, à l'exception des actes à caractère réglementaire ainsi que de ceux engageant juridiquement la commune, sauf disposition expresse contraire.

La présente délégation comprend également délégation de signature pour la validation d'engagements et de factures jusqu'à 20 000 € HT.

BP 15

40480 Vieux-Boucau Port d'Albret

Tél. 05 58 48 13 22
Fax 05 58 48 22 67
Courriel mairie@vieuxboucau.fr
Site www.vieuxboucau.fr



ARTICLE 4 :

M. Daniel GABLIN exercera cette délégation sous la surveillance et la responsabilité du maire, en coordination avec le 2^{ème} adjoint délégué au Cadre de vie et à l'Environnement.

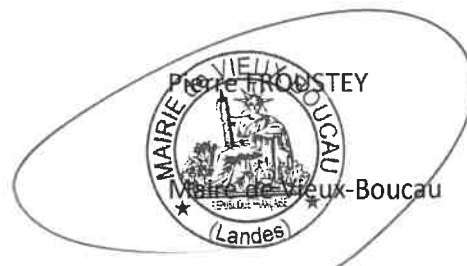
ARTICLE 5 :

Le présent arrêté pourra être retiré à tout moment.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Maire et ses adjoints, Madame la Directrice Générale des Services, et le SCG de Saint-Vincent-de-Tyrosse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera adressé par ampliation à Mme la Sous-préfète de l'arrondissement de Dax.

Fait à Vieux-Boucau, le 14 AVR. 2026



Le Maire,

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette décision qui sera affichée ce jour au siège de la collectivité,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.